



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/158

**Restructuration de la section des "moyens" du multi-accueil
du Parc Berthault**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La crèche du Parc Berthault, établissement géré par la ville d'Ajaccio, a ouvert en 1994.

Cette structure accueille 60 enfants répartis en 3 sections. Les normes et les dispositions pour l'accueil des enfants ayant évolué depuis sa création il y a 27 ans, nous avons besoin de restructurer l'espace dédié aux enfants afin d'améliorer la qualité de l'accueil.

Dans le cadre des travaux annuels de rénovation, nous prévoyons:

- le remplacement du TGBT de la crèche des Haras, avec l'objectif d'une mise en conformité électrique complète pour la commission de sécurité prévue au dernier trimestre 2021.
- le remplacement d'un volet roulant par une grille à la crèche des Haras.
- le remplacement du sol de la crèche de la Rundinella avec mise en place des protections nécessaires sur les bordures.
- le remplacement d'une section du réseau d'évacuation de la crèche de Mezzavia.

Interventions relatives aux travaux de la Crèche Berthault, section « moyens » :

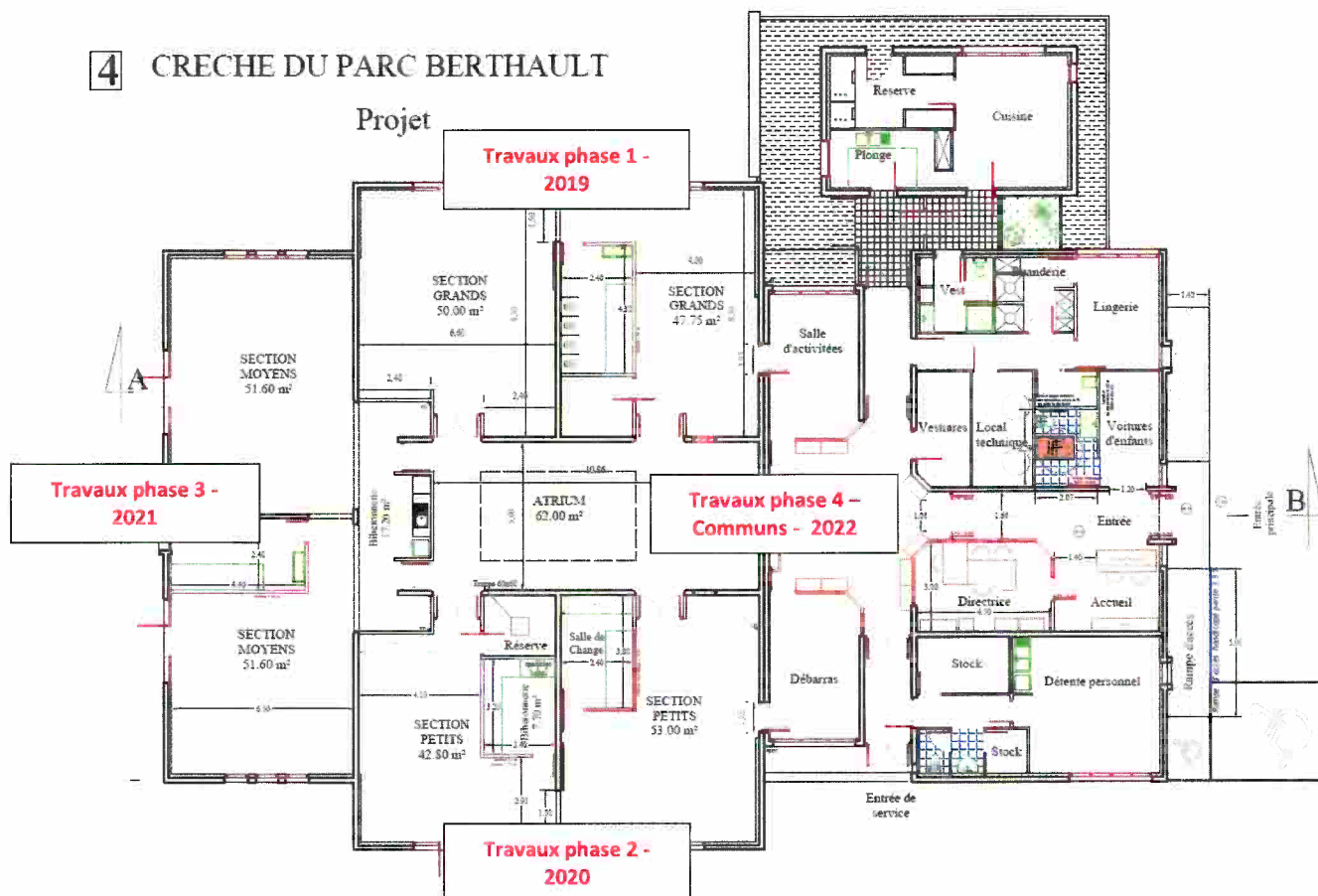


Espace préparation / cuisine

Dortoirs existants

Change et biberonnerie

4 CRECHE DU PARC BERTHAULT



Les travaux consistent en la création d'une surface de change isolée avec un meuble de change spécifique, un espace d'accueil et un dortoir modulables.

Les interventions envisagées sont donc :

- Reprises ponctuelles d'étanchéité en toiture.
- Démolition des cloisons dortoirs et plans de change. Création trappe vide-sanitaire.
- Création d'une biberonnerie et d'une salle de change dédiée.
- Création d'un espace de rangement pour le matériel.
- Création d'un placard électrique coupe-feu 1h pour abriter l'actuel coffret électrique.
- Création d'une cloison avec porte coulissante pour séparer pièces de vie et de sommeil.
- Réfection totale du revêtement de sol.
- Adaptation de la climatisation et du chauffage des nouveaux volumes créés.
- Reprise des installations électriques et pose d'un éclairage led.
- Travaux de plomberie.
- Mise en peinture de la totalité de la section.
- Mise en place d'un faux-plafond phonique.
- Installation d'un mobilier adapté.

Nous prévoyons les dépenses suivantes :

Travaux d'étanchéité en toiture - Coût : 5.000 euros HT

Travaux de démolition – Coût : 18.900 euros HT

Travaux de mise en place des cloisonnements, châssis vitrés et portes – Coût : 17.000 euros HT

Travaux de faux-plafonds – Coût : 7.200 euros HT
 Travaux de peinture – Coût : 5.400 euros HT
 Travaux de revêtement de sol – Coût : 11.900 euros HT
 Travaux d'électricité (mise au norme et relamping led) – Coût : 10.500 euros HT
 Travaux de plomberie, chauffage, climatisation – Coût : 14.000 euros HT

Les travaux évoqués ci-dessus sont prévus entre juillet et septembre 2021.
 Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions.

Le montant total hors taxes des travaux est de : **89 900 euros HT (quatre vingt neuf mille neuf cent euros hors taxes).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	17 980 €	20%
Collectivité de Corse	35 960 €	40%
CAF	35 960 €	40%
TOTAL OPERATION	89 900 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de restructuration de la section des « moyens » du multi-accueil du Parc Berthault;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers du projet selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	17 980 €	20%
Collectivité de Corse	35 960 €	40%
CAF	35 960 €	40%
TOTAL OPERATION	89 900 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Madame Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée
 Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE le programme de travaux de restructuration de la section des « moyens » du multi-accueil du Parc Berthault;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers du projet selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	17 980 €	20%
Collectivité de Corse	35 960 €	40%
CAF	35 960 €	40%
TOTAL OPERATION	89 900 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

